

**ARRÊTÉ COMPLETANT L'ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY  
DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI DE  
SECRÉTAIRE DE CHANCELLERIE AU TITRE DE L'ANNÉE 2021**

Le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-2049 du 30 décembre 2011 portant statut particulier du corps des secrétaires de chancellerie ;

Vu l'arrêté du 29 février 2012 fixant les règles générales d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne de secrétaire de chancellerie ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès à l'emploi de secrétaire de chancellerie ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2020 fixant la composition du jury d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès à l'emploi de secrétaire de chancellerie au titre de l'année 2021,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** – Le jury des concours externe et interne pour l'accès à l'emploi de secrétaire de chancellerie au titre de l'année 2021 est composé de la façon suivante :

Civilité	Prénom	Nom	Grade	Epreuve
Mme	Violaine	BILLETTE DE VILLEMEUR	Conseillère des affaires étrangères Hors Classe (cadre d'Orient)	présidente

M.	Laurent	LEMARCHAND	Secrétaire des affaires étrangères principal à la retraite	Entretien avec le jury
M.	Pierre	THENARD	Conseiller des affaires étrangères Hors Classe	Entretien avec le jury
Mme	Marie-Jeanne	CAUDRON DE COQUEREAUMONT	Conseillère des affaires étrangères (cadre d'Orient)	Entretien avec le jury
Mme	Françoise	SELLIER	Conseillère des affaires étrangères	Entretien avec le jury
Mme	Caroline	MONVOISIN	Secrétaire des affaires étrangères principale	Entretien avec le jury
M.	Lionel	CANNY	Secrétaire des affaires étrangères	Entretien avec le jury
M.	Alain	PERRIER	Secrétaire des affaires étrangères	Entretien avec le jury
M	François	SASTOURNE	Conseiller des affaires étrangères (cadre d'Orient) à la retraite	Anglais - interne
M.	Rodolphe	SAMBOU	Secrétaire des affaires étrangères	Anglais - externe
Mme	Claire	JUNET-ARENES	Secrétaire des Affaires étrangères (Orient)	Anglais - externe
Mme	Alexia	DE GROULARD	Professeur - Formatrice	Anglais - interne

**Art. 2** – En cas d'empêchement de Madame Violaine BILLETTE DE VILLEMEUR, les fonctions de Président du jury seront assurées par Monsieur Laurent LEMARCHAND.

**Art. 3** – La directrice générale de l'administration et de la modernisation est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er février 2021

Pour le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et par délégation,  
pour la directrice générale de l'administration et de la modernisation,  
pour le directeur des ressources humaines,  
la sous-directrice de la formation et des concours,

Sybille MERT